



CONCOURS MAISONS FLEURIES & JARDINS 2020

NOM- Prénom :

Adresse complète :

Numéros de téléphone :

Adresse Mail :

désire participer au concours des Maisons Fleuries dans le cadre de la Campagne Nationale de Fleurissement.

Indications précises sur le lieu de fleurissement :

Les maisons seront classées par catégories selon le fleurissement possible :

➤ **Les Particuliers**

- Catégorie 1.1** : Jardin de particuliers potager et/ou agrément visible de l'espace public.
- Catégorie 1.2** : Jardin de collectionneur, jardin atypique.
- Catégorie 1.3** : Décor floral sur façade ou cour.
- Catégorie 2** : Appartement en immeuble collectif.
- Catégorie 3** : Exploitation agricole.
- Catégorie 4.1** : Décor végétal sur l'espace public réalisé par un particulier ou un collectif (Hameau, trottoir, mur, fenêtre, ruelle fleuries, abord de monument...).
- Catégorie 5** : Les jardins collectifs (familiaux, partagés, pédagogiques, thérapeutiques)
- Catégorie 5.1** : « Place aux jeunes » (fleurissement réalisé par des enfants)

➤ **Les Professionnels du tourisme**

- Catégorie 6.1** : Gîtes et chambres d'hôtes, accueil à la ferme
- Catégorie 6.2** : Hôtellerie de plein air (Camping, aires naturelles de camping, camping à la ferme)
- Catégorie 6.3** : Hôtels-restaurant, restaurants, Commerces.

Le jury se réserve le droit de changer de catégorie un particulier qui n'est pas inscrit dans la catégorie qui lui correspond.

NB : La participation au concours est entièrement gratuite. Le présent bulletin devra être remis à la Mairie de la commune dont dépend le candidat. Un récépissé sera remis immédiatement au concurrent. En cas d'envoi par poste, joindre un timbre pour le retour du récépissé.

Date et signature

✂

RECEPISSE : (à remettre au candidat)

Le Maire de la commune de SAVIGNEUX (Loire) déclare avoir reçu et enregistré la candidature de : Madame, Monsieur,
NOM - Prénom :

Adresse complète :

au concours des Maisons Fleuries, susceptible d'être organisé par la commune, dans le cadre du concours des Villes et Villages Fleuris pour participer à la Campagne "POUR FLEURIR LA FRANCE".

Le Maire,
Jean Marc GRANGE



CONSEILS HORTICOLES

CAMPAGNE DE FLEURISSEMENT



Chaque année, la municipalité de Savigneux, organise le concours des maisons fleuries. Ce concours récompense les actions menées par les particuliers en faveur de l'embellissement et du fleurissement du cadre de vie.

Laissez parler votre imagination, libérez votre instinct créatif en faisant de votre espace de vie un lieu où géraniums, bégonias, autres fleurs, arbustes seront les messagers de votre passion et de votre créativité. Pas besoin d'avoir la « main verte ». Quelques graines, un peu d'eau et un brin d'imagination...

Alors, vite à vos bêches, pioches, râteaux, arrosoirs...

Car n'oubliez pas que fleurir, c'est sourire, mais c'est aussi accueillir.

LES 10 COMMANDEMENTS DU FLEURISSEMENT

1- Fleurir en priorité les points les plus fréquentés

2- Concentrer le fleurissement au lieu de le disperser

3-La décoration florale doit être aussi verticale qu'horizontale

4-Les récipients doivent être invisibles

5-La décoration florale doit avoir une certaine unité

6-Le décor floral doit être harmonieux

7-Introduire des arbustes permanents

8-Pelouse et gazons doivent participer à la décoration

9-Pas de fleurissement sans propreté

10-Entretien est aussi important que planter